

Brive le, 4 octobre 2024

**Demande de subventions année 2025
pour les Associations et Association Culturelle**

Les associations loi 1901, dont l'activité présente un intérêt communal certain et qui désirent solliciter la commune de Brive pour une subvention de fonctionnement, sont invitées dès le **lundi 4 novembre 2024**, à se procurer un exemplaire du formulaire de demande de subvention « association » et « association culturelle » sur le site internet : www.brive.fr ou au service de la Vie Associative.

Le dossier complété et composé de toutes les pièces répertoriées devra parvenir en mairie de Brive **avant le lundi 30 décembre 2024**.

Le dépôt peut être effectué :

- par mail à subventions.villedebrive@brive.fr,
- par courrier à Mairie de Brive, place Jean Charbonnel, 19100 Brive,
- ou au service de la Vie Associative au 7 passage des Doctrinaires

Renseignements au 05-55-18-15-09 ou vie.associative@brive.fr